



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

BUREAU EXECUTIF DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR PROCES-VERBAL

Réunion du :	Jeudi 23 mai 2024, au siège de la FFF 14h00 – 17h30
Présidence :	M. Vincent NOLORGUES
Présents :	MM. Philip GUYOT DE CAILA - Philippe LE YONDRE - Christophe SOLLNER - Cédric BETTREMIEUX - Pierrick BERNARD-HERVE - Didier ESOR – Matthieu RABBY – Gérard BROUSTE - Pierre GUIBERT (visio) Mmes Marie-Christine TERRONI - Véronique LAINE
Participants :	Mmes Sonia EOUZAN – Lou LE NEDIC (LFA) MM. Sylvain GRIMAUULT – Matthieu BENADON – Sébastien PESSOA (LFA) – Bertrand BAUWENS – Pierre NESPOUX – Youri DANIELOU (DCN)

1. Approbations de procès-verbaux

Le Bureau Exécutif approuve le procès-verbal suivant :

- Réunion du jeudi 25 avril 2024.

2. Vie fédérale - communications

A. Comptes-rendus de commissions fédérales

Le Bureau Exécutif prend connaissance des comptes-rendus suivants, et les valide :

- Commission fédérale Futsal : réunion du 10 mai 2024 ;
- Commission fédérale de structuration des clubs : réunion du 14 mai 2024 ;
- Commission FFF-ANS « PSF 2024 Instances » : réunion du 23 mai 2024.

B. Vie des Collèges statutaires

- Collège des Présidents de District :

Le Président du Collège revient sur le déroulement de la réunion commune des Collèges à Montpellier le 4 mai dernier et aborde les différents points de contexte suivants :

- Mobilisation moyenne des Présidents de District (68 % de Districts représentés (avec 60 % de Présidents présents) ; 32 % de Présidents absents et donc de Districts non représentés) ;
- Réexamen de la réforme de la gouvernance de la LFA par le Comité Exécutif telle que présentée par le Président de la FFF ;



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Proposition d'adjonction d'un suppléant par Ligue pour les membres du Bureau du Collège des Présidents de District désigné par leurs pairs à voter le 9 juin ;
- Prise en considération affirmée que les problèmes récurrents informatiques causent des dommages très importants dans les centres de gestion vis-à-vis de tous les utilisateurs (salariés, élus, bénévoles, dirigeants, ...)
- Calendrier des AG électives des 91 Districts prévus entre le 31 mai et le 5 octobre :
 - * en mai : 2 AG électives (2,2 %)
 - * en juin : 71 AG électives (78 %)
 - * en juillet : 4 AG électives (4,4 %)
 - * en août : 3 AG électives (3,3 %)
 - * en septembre : 5 AG électives (5,5 %)
 - * en octobre : 6 AG électives (6,6 %)
- Intégration des nouveaux Présidents, et plus globalement des élus de District : découverte de l'environnement, livret d'accueil, intégration, programme de formation en cours d'élaboration, ...

- Collège des Présidents de Ligue :

Le Président du Collège revient sur la réunion commune des Collèges du 4 mai dernier à Montpellier, fait un point sur les textes et notamment la gouvernance de la LFA, rappelle le projet de mise en place d'un statut de l'arbitrage fédéral et revient sur la proposition de texte sur la diffusion des images.

- Collège des Autres Acteurs du Football Amateur :

Le Président du Collège rappelle la situation des clubs amateurs qui n'arrivent toujours pas à bénéficier des indemnités de transfert internationaux de la part de la FIFA, à savoir Vannes et Fréjus. Il revient également sur la note de l'U2C2F concernant les propositions de vote au sujet de la nouvelle gouvernance de la FFF et de la Ligue du Football Amateur. Il revient enfin sur les textes soumis à l'Assemblée Générale ainsi que le vote du Comité Exécutif de la FFF sur l'évolution du statut joueur fédéral.

C. Calendrier statutaire du 1^{er} semestre 2024-2025

Le Bureau Exécutif valide le calendrier suivant :

- Réunions du Bureau Exécutif de la LFA :
 - 16 juillet 2024 – Validation des groupes (en visioconférence)
 - 12 et 13 septembre 2024 (en séminaire décentralisé)
 - 17 octobre 2024 (au siège de la FFF)
 - 15 novembre 2024 après-midi (au siège de la FFF)
- Réunion commune des Collèges :
 - Samedi 16 novembre 2024 (au siège de la FFF)



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

3. Compétitions nationales

A. Calendrier des Compétitions Nationales Jeunes 2024-2025

Le Bureau Exécutif valide ce calendrier prévisionnel proposé par la Commission fédérale des pratiques jeunes et la Direction des compétitions nationales.

4. Fonds d'Aide au Football Amateur

A. Commission fédérale du FAFA Equipement et Transport : compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024

Le Bureau Exécutif valide le compte-rendu de la réunion du 13 mai 2024 dont les décisions seront communiquées aux ligues et districts dans les meilleurs délais.

B. FAFA Equipement Ligues et Districts

Le Bureau Exécutif accepte la demande de prorogation suivante :

- Ligue des Pays de la Loire (dossier n°0600221101) : prorogation de l'aide jusqu'au 30/06/2024 ;

C. Commission fédérale emploi – formation, section FAFA Formation : réunion du compte-rendu de la réunion du 29 avril 2024

Le Bureau Exécutif valide le compte-rendu de la réunion du 29 avril 2024 dont les décisions seront communiquées aux ligues et districts dans les meilleurs délais.

D. Commission fédérale emploi – formation, section FAFA Emploi : réunion du compte-rendu de la réunion du 21 mai 2024

Le Bureau Exécutif valide le compte-rendu de la réunion du 21 mai 2024 dont les décisions seront communiquées aux ligues et districts dans les meilleurs délais.

E. Point budgétaire 2023-2024

Le Bureau Exécutif fait un point budgétaire sur l'ensemble des dispositifs de financement du Fonds d'Aide au Football Amateur.

Il enregistre à date un solde disponible d'environ 1 M€ qu'il souhaite redistribuer aux territoires dans le cadre des enveloppes régionalisées (Equipement et Transport).

F. Modifications aux cahiers des charges du FAFA Equipement et Transport pour la saison 2024-2025

Le Bureau Exécutif valide les modifications suivantes :

- Au titre du FAFA Equipement Clubs et Collectivités :

- Ne plus aider (création et remplacement) de terrains synthétiques chargés en élastomères compte tenu de la réglementation européenne qui interdira leur mise sur le marché à l'échéance 2031 ;
- Etude d'éclairage à demander lors d'un dépôt de dossier dans la nature E7 et T7 ;
- Suggérer dans la nature de projet 11 (projets participant à l'amélioration de la trajectoire environnementale) que les systèmes de pilotage de l'éclairage peuvent être aidés.



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Au titre du FAFA Nouvelles pratiques :

- Concernant le revêtement des terrains Futsal extérieurs, 3 solutions seront désormais proposées :

- Le gazon synthétique

Evolution : hauteur de fibres comprise entre 10-30mm (contre 30-40mm sur le CDC 23/24).

Accompagnement financier : 30 k€ avec éclairage obligatoire.

- Les dalles polypropylène

Evolution : financement uniquement en cas de requalification d'un espace existant et non de création.

Accompagnement financier : 15 k€ ou 20 k€ selon éclairage.

- La résine acrylique

Nouveauté : revêtement superficiel d'1mm qui apporte beaucoup d'accroche. Coût très attractif de l'équipement (30k€) en cas de requalification.

Accompagnement financier : 10 k€ ou 15 k€ selon éclairage.

- Concernant l'implantation des terrains Futsal extérieurs :

- Autoriser l'implantation des terrains de Futsal au sein d'établissements scolaires (collèges, lycées) qui développent une section Futsal ou qui ont un projet d'ouverture de section Futsal en imposant un accès du terrain au Club associé (signature d'une convention et mise en place d'un planning d'utilisation).

- Faire des établissements scolaires des porteurs de projet éligibles : uniquement s'ils sont propriétaires de l'installation sportive existante (cf établissements privés).

- Mise en place d'une identité visuelle forte : terrain obligatoirement bleu et rouge et pose des logos FFF et Futsal dans les zones de dégagement.

- Concernant les terrains de foot5, de légères évolutions techniques sont proposées :

- Les filets pare-balls pourront être remplacés uniquement par des panneaux grillagés en simple ou double fils à section ronde pour éviter les risques d'escalade et de dégradation prématurée des filets.

Objectif : interdire la pose de caillebotis ou de grillages rigides qui peuvent générer un risque sécuritaire et entraver la pratique du Foot5.

- Des améliorations techniques sont aussi proposées sur les points suivants :

Fond de forme : Dans le cas d'un support en enrobé, la pente transversale n'excédera pas 1% (contre 0.5% dans le CDC 23/24).

Eclairage : référence à la norme NF C 15-100

- Au titre du FAFA Transport :

- Le partenaire Volkswagen est dans l'incapacité de produire des véhicules neufs pour nos clubs sur la saison 2024-2025. Les modalités d'ouverture du dispositif à l'achat de véhicules neufs ou d'occasions d'autres marques est donc reconduit avec un budget restreint à 800 000 €.

- Création d'une enveloppe nationale de 200 000 € pour la création de bornes de recharge dans les clubs sur la base suivante :

- 2 projets financés par ligue métropolitaine ;

- Ouverture du dispositif aux syndicats d'énergie (plus seulement à Izivia) à raison d'1 projet par ligue afin de voir davantage de projets émerger.

Les cahiers des charges concernés seront donc actualisés au titre de la saison 2024-2025.



LIGUE DU FOOTBALL
AMATEUR

5. Accompagnement des clubs

A. Labels fédéraux 2023-2027

- Validation de labels :

Le Bureau Exécutif valide les labels fédéraux ci-dessous au titre de la période 2024-2027, sur proposition de la Commission fédérale de structuration des clubs :

- U. S. DE LA JEUNESSE FURIANAISE (Corse) – Label Jeunes FFF Crédit Agricole Futsal, niveau Or
- IS SELONGEY FOOTBALL (Bourgogne Franche-Comté) – Label Jeunes FFF Crédit Agricole, niveau Excellence
- U.S. VIMY (Hauts de France) – Label Jeunes FFF Crédit Agricole, niveau Excellence
- AUBERVILLIERS C. (Paris Ile de France) – Label Jeunes FFF Crédit Agricole, niveau Elite

- Mesure dérogatoire exceptionnelle :

Le Bureau Exécutif décide, sur proposition de la Commission fédérale de structuration des clubs, de valider une mesure dérogatoire exceptionnelle au titre du traitement des labels cette saison, consistant à prendre en compte les titulaires d'un CFI non certifié pour répondre aux critères d'encadrement des différents labels fédéraux.

En effet, les services de la Fédération ont été alertés par plusieurs territoires sur la difficulté rencontrée par certains clubs à remplir les critères « Encadrement et Formation » en lien avec la certification des CFI, la période d'ouverture tardive des certifications ne permettant pas ou n'ayant pas permis à certains clubs de faire certifier les CFI de leurs éducateurs.

B. Licence Club Fédéral : Session de rattrapage sur les critères cumulables – dernière session de la saison 2023-2024 (annexes 1 et 2)

Après avoir pris connaissance des éléments transmis par la Direction des compétitions nationales et les pièces complémentaires transmises par les clubs souhaitant faire évoluer leur niveau de Licence Club Fédéral pour la présente saison au titre de la session de rattrapage des critères cumulables, il ressort que 5 clubs peuvent bénéficier d'un nombre de points supplémentaires liés à la mise à jour de leur niveau de label jeunes, à savoir l'US CHAUVIGNY, le ISTRES FC, l'US VIMY et l'ES SELONGEY en N3 et le FCM AUBERVILLIERS en N2.

En conséquence, le Bureau Exécutif décide d'attribuer 100% de l'aide financière adossée à la Licence Club Fédéral à ces derniers.

Après réception de la proposition de conciliation du CNOSF proposant au FC BERGERAC PERIGORD de s'en tenir à la décision contestée (retrait de 3 points par la Commission d'Appel de la DNCG), le Bureau Exécutif décide de purger le délibéré et de refuser la Licence Club Fédéral au club concerné.

La session de rattrapage des critères cumulables était conformément à la réglementation en vigueur, la dernière session de cette saison 2023/2024. La procédure de cette saison est donc désormais totalement close.

C. Opérations « Coupons de réduction Le Corner »

Le Bureau Exécutif fait le bilan dans un premier temps de 2 opérations Code Promotionnel sur la plateforme Le Corner, à savoir :

- Opération Code Promotionnel Printemps 2024 : 2^{ème} quinzaine de mars, montant de réduction de 20% plafonné à 150 € TTC et à 100 clubs utilisateurs, 70 codes utilisés ;
- Opérations Code Promotionnel en cours :



LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

- Programme Electric Club W (étude) : 4 clubs récompensés par un bon de réduction de 250 € TTC sur la plateforme ;
- Programme Club Lieu de Vie (lauréats nationaux) : 13 clubs récompensés par un bon de réduction de 1 800 € TTC sur la plateforme (catégorie club house).

Il valide par ailleurs le lancement de l'opération « Coupons de réduction Le Corner », avec l'objectif d'inciter les clubs éligibles à l'opération « Mini-buts 2024-2025 » à se connecter à la plateforme Le Corner. La validité de ces coupons portera sur le mois de juin uniquement.

Le montant de la réduction sera de 10% plafonné à 100 € TTC et à 100 clubs utilisateurs.

Le nombre de codes proposés s'élèvera à 100.

D. Opération « Mini-buts 2024-2025 » : chiffrage estimatif

Le Bureau Exécutif valide le chiffrage proposé par les services de la LFA concernant l'opération « Mini-buts 2024-2025 ». 3 320 clubs sont éligibles (selon les statistiques licences au 30/04/2024).

Une communication fédérale est programmée en juin auprès des clubs concernés pour les inciter à se connecter à la plateforme Le Corner (50% des clubs éligibles en 2024-2025 ne se sont pas encore connectés à ce jour).

Une pré-commande par la FFF des buts sera réalisée en juin 2024, afin d'anticiper le budget 2024-2025, sur la base de 50% des clubs participant à l'opération (chiffre plus élevé qu'en 2023-2024).

Le lancement de l'opération est prévu fin août 2024, avec une livraison des mini-buts au cours du mois d'octobre 2024.

6. Agenda statutaire

- Lundi 27 mai 2024 : Réunion commune des Collèges sur la présentation des comptes 2024-2025, en visioconférence ;
- Samedi 1^{er} juin 2024 : Commission fédérale Futsal, à Nancy ;
- Vendredi 7 juin 2024 : Réunion du Comité Exécutif de la FFF, au siège de la FFF ;
- Samedi 8 juin 2024 : Assemblée Générale de la FFF, à Clairefontaine ;
- Lundi 17 juin 2024 : Réunion de la Commission fédérale du FAFA Equipement et Transport, en visioconférence ;
- Mercredi 19 juin 2024 : Réunion du Comité stratégique emploi - formation, en visioconférence ;
- Jeudi 20 juin 2024 : Réunion de la Commission fédérale de structuration des clubs, en visioconférence ;
- Lundi 24 juin 2024 : Réunion de la Commission fédérale emploi- formation, section FAFA Formation, en visioconférence ;
- Avant fin juin 2024 : Réunion du Bureau Exécutif de la LFA (date et format à définir).

*Le présent procès-verbal sera validé par le Comité Exécutif de la FFF,
lors de sa prochaine réunion*
